



6 rue de Kerhuel CS 29029

29196 Quimper cedex

**02.98.76.65.65**

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)

nous voir <http://cgtcg29.fr>

Permanences à Brest

Maison du peuple

2, place Edouard Mazé

Sur rendez-vous

Quimper, le 6 octobre 2017

## SALAIRES, INDEMNITES D'ENTRETIEN ALLOCATIONS DIVERSES

### Ils doivent être revalorisés !

La CGT a rencontré Monsieur LABBEY le 7 septembre pour lui exposer la situation,

**Depuis 2009, pas de revalorisation du salaire sauf revalorisation du SMIC.**

- **Salaires:** les AF sont des contractuels de la FPT et à ce titre les rémunérations devraient être révisées annuellement, des entretiens d'évaluation devraient avoir lieu et l'ancienneté prise en compte.
- **Il n'y a toujours pas de majoration pour les dimanches et jours fériés.**

**Depuis 2013, gel des IE et allocations diverses :**

- **Indemnités d'Entretien :** ne couvrent pas les dépenses qu'engendre l'accueil d'un enfant. Après calcul de plusieurs AF, un déficit moyen mensuel de 118,56 euros est constaté.
- Les allocations scolaires sont insuffisantes.
- Les séjours scolaires sans nuitée sont à la charge des AF ( en moyenne 80 euros pour ce type de séjour)
- Les activités sportives et culturelles sont à la charge des AF sur la base des 150 premiers euros à verser.
- Les 3 premiers KM (A/R) pour les trajets scolaires sont à la charge des AF.
- Indemnités consommables (50 euros) : insuffisantes (encre, papier et matériel-acquisition réparation)

Le CD ne finance pas les repas des cantines publiques qui pourtant affichent des tarifs égaux voire supérieurs à ceux des écoles privées.

Les avances de frais sont conséquentes et régulières avec des délais de remboursement trop longs.

**Informatique** : notre employeur est dans une logique de dématérialisation et veut former les usagers, c'est louable.

Mais bien que les AF doivent utiliser l'informatique, aucune réelle formation n'a été faite malgré les demandes répétées des représentants de la Cgt depuis la mise en place de la messagerie.

Il semble toutefois que notre demande ait été entendue puisqu'un questionnaire, destiné à évaluer vos besoins vous a été adressé par messagerie. Si vous n'avez pas d'imprimante ou des difficultés à ouvrir le fichier, il faut le signaler.

Retournez-le en nombre au SGRAF : dernier délai le 15 octobre.

**Aujourd'hui les assistants familiaux en sont « de leur poche » ! Cette situation ne peut plus durer !**



**J'envisage d'adhérer au syndicat**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

